

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1489**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à Habitat et Humanisme Rhône de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 9, rue Mathieu Varille et cadastré sous le numéro 101 de la section BY

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 29 mars 2010****Décision n° B-2010-1489**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à Habitat et Humanisme Rhône de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 9, rue Mathieu Varille et cadastré sous le numéro 101 de la section BY**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier d'environ 3 300 mètres carrés situé 9, rue Mathieu Varille et cadastré sous le numéro 101 de la section BY.

Habitat et Humanisme Rhône a sollicité la Communauté urbaine pour une mise à bail emphytéotique de ce tènement afin d'y réaliser leur siège social.

Sans attendre l'aboutissement de cette mise à bail en cours et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà Habitat et Humanisme Rhône, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** Habitat et Humanisme Rhône ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 9, rue Mathieu Varille à Lyon 7°, afin d'y réaliser leur siège social.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la mise à bail à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.**